

**Province de Québec  
Municipalité de Poularies  
District d'Abitibi-Ouest**

**19 décembre 2023**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, mardi le 19 décembre 2023, à 19h15, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Hugh Fortier, Tony Rancourt et Réal Rancourt  
M<sup>mes</sup> les conseillères Valérie Rancourt et Priscillia Lefebvre

Était absente : M<sup>me</sup> la conseillère Francine Vallières

M<sup>me</sup> Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié tel que requis par ledit code à tous ses membres, sans exception.

**2023-12-191 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Tony Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par le maire, M. Pierre Godbout qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement établissant le taux de taxes et la tarification des différents services municipaux pour l'exercice financier 2024.

**2023-12-192 Indexation des salaires**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la rémunération des membres du conseil et leur allocation de dépenses soient indexées de 3.1% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

De plus, il est résolu que la rémunération de la directrice générale, de l'inspecteur, des 2 manœuvres, de la bibliothécaire ainsi que du préposé à l'entretien soit également indexée de 3.1 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est également résolu que la rémunération de l'adjointe à la direction soit indexée selon le taux horaire décidé lors de la préparation du budget.

**2023-12-193 Dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Duparquet, Dupuy, Gallichan, La Sarre, Poularies, Sainte-Hélène de Mancebourg ainsi que la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon désirent présenter un projet d'embauche d'un directeur adjoint au service de prévention incendie dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de la municipalité de Poularies s'engage à participer au projet d'embauche et à assumer une partie des coûts;

- QUE le conseil de la municipalité de Poularies autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- QUE le conseil nomme la Ville de La Sarre, organisme responsable du projet;
- QUE la directrice générale de la Ville de La Sarre, M<sup>me</sup> Isabelle D'Amours soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

**2023-12-194 Dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Duparquet, Dupuy, Gallichan, La Sarre, Poularies, Sainte-Hélène de Mancebourg ainsi que la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon désirent présenter un projet d'embauche d'un coordonnateur administratif et d'un préventionniste au service de prévention incendie dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- QUE le conseil de la municipalité de Poularies s'engage à participer au projet d'embauche et à assumer une partie des coûts;
- QUE le conseil de la municipalité de Poularies autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- QUE le conseil nomme la Ville de La Sarre, organisme responsable du projet;
- QUE la directrice générale de la Ville de La Sarre, M<sup>me</sup> Isabelle D'Amours soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

**2023-12-195 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Tony Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Maire** \_\_\_\_\_ **Greffière trésorière/dir.gén.** \_\_\_\_\_

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.